

SLOW

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_001_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation :		
28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Adoption du procès verbal

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

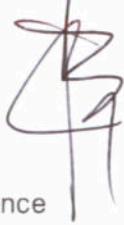
Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte le procès verbal avec modification.



Alain BOZON
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Chantal DURAND
Secrétaire de séance

S LOV

République Française
 Département : HERAULT
 Arrondissement : Béziers
Pezènes Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation :		
28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Administration Générale - Tarif "journée" de la salle polyvalente

Monsieur le maire de Pézenes les Mines rappelle que la commune propose à la location la salle polyvalente aux résidents au tarif de 100,00 € ainsi qu'au non-résidents au tarif de 250,00 €.

Par ailleurs, la salle est mise à disposition gracieusement aux associations dont le siège est établi sur la commune.

Les locations sont consenties pour la fin de semaine, soit du vendredi 12h00 au lundi 8h30. Toutefois, du fait d'une demande croissante, il arrive que la salle soit demandée sur une période déjà réservée par la commune.

Pour les cas où les locataires acceptent d'écourter la période de location du fait d'une utilisation par la commune, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer une réduction de 50%, soit 50,00 € pour les résidents et 125,00 € pour les non-résidents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 034-213402001-20260203-DE_002_2026-DE

SLO

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tarif de la salle polyvalente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_002_2026

SLOW

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezènes Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_003_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation : 28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition foncière - Consorts CURAN

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est préalablement positionné en faveur d'une acquisition de la maison sise 445 Rue de la Payne, Pélènes les Mines cadastrée parcelle AB65, en vue de lutter contre les logements vacants et la désertification du bourg tout en permettant un investissement.

La maison appartient aux consorts CURAN, également propriétaire des parcelles D139, D420, E240, E256, E257, E291 et F317 (lot numéro 1/2). Les membres du consortium ont accepté la vente à condition qu'elle porte sur l'ensemble des biens, soit une parcelle bâtie de 75m² complétée de 52.145m² non bâties.

Les copropriétaires de la parcelle F317 ont été contacté par courrier recommandé avec accusé de réception. Ces derniers n'ont pas souhaité exercer leur droit de priorité sur la parcelle.

Les parcelles étant encore propriété de Mylène SALERNO, Claude CURAN et Jean-Loup CURAN, une régularisation administrative est rendue nécessaire. Afin de faciliter le traitement, Monsieur le Maire propose que la commune avance les frais (1.700,00 €) qui seront par la suite déduits des montants reversés aux ayant-droits.

SLO

Le conseil départemental de l'Hérault n'a pas souhaité exercer son droit de préemption.

La vente est consentie au prix de 30.000,00 €. La rénovation totale du bien a été chiffrée à environ 60.000,00 €. L'acquisition sera financée par la commune, toutefois, la rénovation fera l'objet de demande de subventions auprès des financeurs habituels.

Les vendeurs ont donné procuration afin de conclure la vente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter le bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir le bien et signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
 Département : HERAULT
 Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation :		
28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Recherche de financements - Maison CURAN

Monsieur le Maire rappelle que la commune a précédemment accepté l'acquisition des parcelles propriété des consorts CURAN.

Parmi les biens, une parcelle bâtie cadastrée AB65 sur la commune nécessitant des travaux de rénovation afin d'envisager sa mise à la location. En amont de l'acquisition, plusieurs devis ont été établis afin d'estimer le coût de la rénovation. A ce jour, le montant total est estimé à 60.000 €. La commune peut être financièrement accompagnée par des partenaires.

Ce projet permettra la création d'une maison avec 3 chambres et terrasse et garage au cœur du village.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 034-213402001-20260203-DE_004_2026-DE

SLO

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État, la Région Occitanie, la Communauté de Communes Grand Orb et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
Pezenès Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation :		
28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Recherche de financements - Maison VILLEMAGNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la Maisons Villemagne dont la rénovation partielle a été engagée. Ainsi, la réfection totale de la toiture débuté afin de protéger le bâti.

Monsieur le Maire informe que l'Atelier Florence CAUSSE à Bédarieux a été saisi afin d'accompagner la commune dans ce projet.

L'avant projet portant création de deux logements, un T2 de 46 m² sous la toiture ainsi qu'un T3/T4 de 90 m² avec terrasse a donné lieu à une demande d'urbanisme et sollicitation de l'avis des Bâtiments de France.

La rénovation totale du bâtiment (hors toiture) est estimée à ce jour à 268.888,00 € HT. La commune peut être financièrement accompagnée par des partenaires.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

S LOV

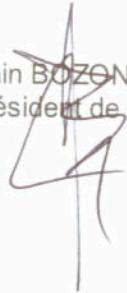
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État, la Région Occitanie, la Communauté de Communes Grand Orb et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

République Française
 Département : HERAULT
 Arrondissement : Béziers
Pezenes Les Mines - Commune

Séance du mardi 03 février 2026

Délibération N° DE_006_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation :		
28/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Renée MANIBAL

Représentés : Thierry LAMARQUE représenté par Lionel BLANC

Absents et Excusés : Stéphane MICHELS, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Recherche de financements - Animations estivales 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose diverses activités culturelles en période estivale afin de participer à l'animation du village. En outre, la commune prend à sa charge des séances de cinéma de plein air ainsi que la diffusion de spectacles vivants.

Un accompagnement financier est possible pour certaines de ces représentations, notamment en fonction du coût pour la commune auprès des partenaires habituels sous forme de subvention ou de mécénat.

La Région Occitanie propose une subvention pour "Aide à la diffusion de proximité des arts de la scène" à hauteur de 40% dans la limite de 2000,00 €.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de rechercher des mesures d'accompagnement après des partenaires financiers susceptibles de cofinancer le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner le

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

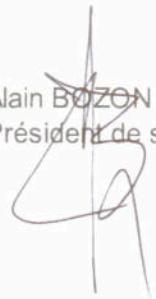
ID : 034-213402001-20260203-DE_006_2026-DE

SLOW

projet par subvention ou mécénat, notamment la Région Occitanie.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON
Président de séance



Chantal DURAND
Secrétaire de séance

DE_006_2026